



**4^{ème} REUNION CONSULTATIVE DU
GROUPE INTERNATIONAL DE CONTACT SUR MADAGASCAR (GIC-M)
ADDIS ABEBA, 6 JANVIER 2010, A 10H00**

COMMUNIQUE

1. A l'initiative du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), M. Jean Ping, et dans le cadre des efforts visant à relancer le processus de sortie de crise à Madagascar, le Groupe international de contact sur Madagascar a tenu sa quatrième réunion à Addis Abéba, sous l'égide de l'UA, le 6 janvier 2010. Outre l'UA, cette réunion a regroupé les représentants de haut niveau des organisations et pays ci-après : COMESA, Commission de l'Océan indien (COI), Nations unies, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), SADC et Union européenne (UE). La Libye, en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'UA, et la Tunisie, en sa qualité de pays assurant la présidence du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois de janvier 2010, ainsi que les membres africains et les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ont également pris part à la réunion.
2. La réunion avait pour objectif de relancer le processus de sortie de crise à Madagascar, à la suite des blocages enregistrés dans la mise en œuvre de l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009, notamment la répartition des portefeuilles ministériels entre les Mouvements politiques malgaches, et à la lumière des développements intervenus par la suite, y compris la réunion des chefs de file de trois Mouvements politiques, tenue à Maputo du 4 au 8 décembre 2009, et des mesures unilatérales prises par les autorités de fait, notamment l'abrogation de la Charte de la Transition et le renvoi du Premier ministre de consensus, soutenant que la mise en œuvre des Accords de Maputo et de l'Acte additionnel d'Addis Abéba est devenue intenable.
3. Les participants ont passé en revue l'évolution de la situation à Madagascar depuis la 4^{ème} réunion des chefs de file des Mouvements politiques de Madagascar, tenue à Addis Abéba du 3 au 6 novembre 2009. Ils ont rendu compte des efforts entrepris par leurs organisations et pays respectifs en vue d'appuyer la mise en œuvre des Accords signés. A cet égard, la Commission de l'UA a informé les participants des mesures prises par l'UA au lendemain de la réunion d'Addis Abéba, en vue de la mise en place du Mécanisme de suivi prévu à l'article 12 de l'Acte additionnel d'Addis Abéba.

4. Les participants ont entendu une communication de M. Joaquim Chissano, chef de l'Equipe de médiation de la SADC, qui a coordonné les efforts internationaux de facilitation, sur la réunion de trois des quatre chefs de file des Mouvements politiques de Madagascar, tenue à Maputo, du 4 au 8 décembre 2009, ainsi que sur les obstacles rencontrés par le processus de mise en œuvre des Accords inter-malgaches conclus à Maputo et à Addis Abéba.

5. Les participants ont rappelé les principes cardinaux devant guider les processus de sortie de crise et de retour à l'ordre constitutionnel, et, à cet égard, ils ont instamment demandé aux parties malgaches de conclure rapidement un accord sur tous les aspects de la transition, sur la base de ce qui a été déjà convenu dans les Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009, dûment négociés et signés par les 4 chefs de file des Mouvements politiques de Madagascar. Ils ont renouvelé la détermination de leurs organisations et pays respectifs à accompagner les parties malgaches à opérationnaliser lesdits Accords dans un esprit d'entente et de compromis.

6. Les membres du Groupe international de contact ont réaffirmé que la transition, aussi courte que possible, doit permettre d'organiser, de façon consensuelle et inclusive, des élections libres, crédibles et transparentes, susceptibles de contribuer à une sortie de crise durable. Les autorités malgaches de la transition consensuelle et inclusive s'accorderont sur le calendrier et les conditions de l'organisation, du déroulement et de la supervision des élections.

7. A cette fin, les membres du Groupe international de contact ont apporté leur plein appui à l'initiative envisagée sur une base *ad hoc* par le Président de la Commission de l'Union africaine, compte tenu de l'urgence de la situation et de la nécessité de relancer le processus de sortie de crise, d'élaborer et de présenter, aux parties malgaches, des solutions de compromis sur les questions en suspens, afin de surmonter l'impasse actuelle. Ces mesures devront porter sur toutes les institutions de la transition, y compris le Gouvernement, et sur l'organisation des élections, et permettre de faciliter la mise en œuvre des Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et de l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009. Dans ce cadre, et afin d'apporter à cette initiative l'appui total de la communauté internationale, il a été convenu que le Président de la Commission s'appuierait sur un groupe consultatif d'experts membres du GIC pour l'élaboration des solutions de compromis susmentionnées.

8. Le GIC a instamment demandé aux parties malgaches de communiquer à la Commission de l'UA, dans un délai ne dépassant pas deux (2) semaines, leurs réactions par rapport aux solutions de compromis qui leur seront soumises avant le 25 janvier 2010. Le Groupe de contact se réunira à Addis Abéba après la soumission des réactions des parties malgaches.

9. Dans l'intervalle, le GIC a encouragé la Commission de l'UA à intensifier ses efforts en vue de finaliser la mise en place rapide du Mécanisme de suivi prévu par l'Acte additionnel d'Addis Abéba. Ce mécanisme facilitera la mise en œuvre des engagements pris, le suivi de la situation sur le terrain et la coordination des efforts d'appui au processus de sortie de crise à Madagascar.

10. Les participants ont souligné de nouveau l'impératif du retour rapide à l'ordre constitutionnel à travers un processus consensuel impliquant l'ensemble des acteurs politiques malgaches. Ils ont demandé aux Mouvances politiques malgaches de revenir de bonne foi à l'esprit de compromis et de consensus qui a permis la négociation et la signature des Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et de l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009. Ils leur ont également demandé de s'abstenir de tout propos et de toutes actions susceptibles de compliquer la recherche d'une solution durable ou de constituer des menaces contre la sécurité des personnes et des biens.

11. Les membres du Groupe international de contact sur Madagascar sont convenus de continuer à travailler ensemble sous l'égide de l'UA, et en appui à ses efforts, afin de promouvoir un règlement rapide de la crise et le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar.

Addis Abéba, le 6 janvier 2010